

ALGERIA

***Déclaration de
M. Abdelghani MERABET,
Troisième Secrétaire***

***Sur le point relatif à «la Promotion de la Femme»
Devant la troisième Commission
Lors de la 64^{ème} session de
L'Assemblée Générale***

New York, 12 octobre 2009

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement à la Déclaration faite par l'honorable représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souhaite toutefois mettre l'accent sur quelques points.

De prime abord, je tiens à saluer et exprimer l'appui de l'Algérie à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale, lors de sa dernière séance de la précédente session, portant création d'une entité composite qui devrait réunir les compétences des quatre instances principales œuvrant dans le domaine de la promotion de la femme. Cette importante avancée, dans le cadre de l'action tendant à garantir la cohérence du système des Nations Unies et de l'architecture du genre, est de nature à renforcer la cohérence et l'efficacité requises dans la gestion des activités et initiatives et à éviter tout chevauchement entre l'activité des différentes institutions.

Par ailleurs, les engagements ambitieux pris par la communauté internationale pour instaurer l'égalité des sexes et promouvoir la condition de la femme, à travers les principaux cadres de référence, notamment la Conférence de Beijing et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, ont permis de réaliser des avancées considérables de par le monde.

Toutefois, cet élan remarquable dans l'évolution de la cause féminine risque de se heurter à la crise multiforme qui frappe l'économie mondiale de plein fouet et qui aura inéluctablement ses répercussions sur la situation socioéconomique des femmes, particulièrement les femmes rurales les moins nanties, qui subiront de manière immédiate et disproportionnée les affres de cette crise.

En effet, cette catégorie de femmes, souvent cantonnées dans des emplois précaires, mal payés et sans protection sociale seront les premières à faire l'objet de licenciement ou à basculer dans l'économie informelle. Cette situation les rend davantage sujettes aux abus, à la violence et la précarité et aux différentes maladies, notamment le VIH/SIDA.

Pour faire face à cette situation critique, il est impératif d'intégrer la perspective sexospécifique dans toute action internationale, régionale ou nationale visant à museler la crise, et ce en prévoyant des fonds et ressources à affecter à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Dans ce cadre, il est à saluer la Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée en 2008, qui a réaffirmé l'engagement des Etats participants à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, dans l'attribution des ressources financières destinées au développement.

Monsieur le Président,

Cette situation précaire qui prévaut, pèse doublement sur les pays en développement, notamment les pays africains, où les femmes font face aux fléaux de la pauvreté, la violence et les différentes maladies, notamment la propagation pandémique du VIH/SIDA et du paludisme.

Par conséquent, une attention particulière doit être accordée à ce continent pour l'assister et l'accompagner dans son effort de redressement, qui permettrait de faire face aux défis du développement.

Dans ce sens, il serait recommandé d'apporter l'appui adéquat à la politique africaine du genre et son plan d'action, adoptés par l'Union Africaine, ainsi qu'à la décennie africaine des femmes (2010-2020), qui constitueraient une feuille de route pour l'achèvement des objectifs que s'est assignée cette organisation.

Monsieur le Président,

L'Algérie continue à consentir d'énormes efforts dans le sens du respect de ses engagements internationaux dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes.

Dans ce sens, la dernière révision de la constitution, de novembre 2008, a réaffirmé notre attachement à l'instauration d'une société qui rétablit la femme algérienne dans ses droits et consacre son égalité avec l'homme dans l'effort national pour le développement. Il a été, également, levé la réserve sur l'article 9 alinéa 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Au même chapitre, il est à signaler qu'un acquis majeur a été enregistré dans le domaine de la promotion des droits de la femme et de l'enfance en procédant à l'amendement du code de la nationalité algérienne qui reconnaît, désormais, la nationalité d'origine aux enfants nés de mère algérienne.

Une percée remarquable des algériennes dans tous les domaines d'activité est à saluer avec beaucoup d'admiration à l'opiniâtreté et la détermination de ces femmes. En effet, elles sont de plus en plus nombreuses à entrer dans la vie active et à pénétrer des secteurs qui étaient, jusque là, réservés aux hommes, puisque leur nombre croît à un rythme supérieur à celui des hommes. La tendance est en phase d'être renversée en faveur d'une répartition égale des chances.

Par ailleurs, et dans son discours à l'occasion de la journée mondiale de la femme, le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika a réaffirmé sa volonté de tenir à sa politique, qui a donné jusque là d'excellent résultats, de nommer des femmes à des postes clefs dans les échelons les plus élevés de l'administration. Il a également instruit le Ministre de la Justice d'installer une commission qui aura pour mission de proposer un projet de loi organique mettant en œuvre les principes adoptés lors de la dernière révision constitutionnelle, en faveur d'une plus grande participation politique des femmes, dans les assemblées élues.

Monsieur le Président,

Avant de conclure mon intervention, je voudrais réitérer l'attachement de mon pays aux objectifs arrêtés lors de la Conférence de Beijing ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Je vous remercie de votre aimable attention.